



PARTICIPE TOI AUSSI À LA VIE DE CHAINGY !

➡ **Dépose ta candidature à la mairie de Chaingy du 9 au 29 novembre 2018.**

↪ **Elections le 8 décembre 2018**

↪ **Pour un mandat de 2 ans**

Besoin d'informations ?

02 38 46 67 10

ou communication@chaingy.fr

Quels sont les objectifs du Conseil de Jeunes ?

Le Conseil de Jeunes a pour but de réaliser **des projets avec les jeunes dans l'intérêt des Cambiens**. Il permet aux jeunes de faire entendre leurs voix et de participer à la vie locale en créant des projets et en participant aux principaux événements de la commune.

Le Conseil de Jeunes c'est aussi la possibilité de mieux comprendre les institutions afin d'agir dans l'environnement local et surtout de s'ouvrir aux autres et à l'intérêt général.

Pourquoi devenir conseiller municipal junior?

Lors de son mandat, le jeune conseiller peut s'investir dans :

L'action de solidarité, l'événement sportif, la prévention santé, la participation aux manifestations, la création d'aménagements urbains, soumettre des idées concernant l'environnement, etc.

Des réalisations visibles ont vu le jour au cours des précédents mandats grâce aux idées et à l'implication des jeunes élus : chasse aux oeufs, abribus, Bol d'Aire intergénérationnel, CityStade, etc...



Quelles sont les conditions pour devenir candidat ?

Il faut habiter Chaingy, être scolarisé au collège et avoir l'accord écrit de ses parents sur l'acte de candidature. Pour déposer ta candidature, il te faut remplir le formulaire prévu à cet effet et la déclaration d'engagement, qui seront à retourner en mairie. Cette affiche sera à déposer en mairie **avant le jeudi 29 novembre 2018**, accompagné de ton acte de candidature rempli et signé. Chaque candidature devra se faire dans la tolérance et le respect de tous.

Comment se déroule l'élection ?

L'élection aura lieu le **samedi 8 décembre 2018, salle du conseil municipal, de 10h à 12h.**

Le scrutin se déroulera en un tour à bulletin secret.

Les jeunes habitant Chaingy et scolarisés au collège, en possession de leur **carte d'électeur**, peuvent voter.

Le bureau de vote sera tenu par les candidats qui le souhaitent, accompagnés par des élus du conseil municipal adulte. Après la clôture du bureau de vote, le dépouillement du scrutin aura lieu, suivi de l'annonce du résultat.

Seront élus les jeunes qui auront obtenu le plus de voix, dans la limite des **15 sièges disponibles.**

En cas d'égalité c'est le plus âgé qui sera élu.

Un jeune ne figurant pas sur les bulletins et qui a obtenu suffisamment de voix peut être élu s'il accepte. Suite à l'élection, le nouveau Conseil de Jeunes se réunira pour une journée d'installation, le **samedi 12 janvier, de 11h à 16h, salle du conseil municipal**, afin d'apprendre à se connaître, décider du fonctionnement du conseil et commencer à réfléchir aux projets.

Comment fonctionne le Conseil de Jeunes ?

Des réunions rythmeront le mandat des jeunes élus.

Les réunions seront animées par un élu du conseil municipal et l'animatrice du Conseil de Jeunes. Elles seront fixées en fonction des besoins des projets.

Plusieurs conseils seront organisés et présidés par le maire de la commune afin de valider les projets qui y seront présentés.

L'organisation pourra être revue en fonction des propositions et du règlement qui pourra être modifié avec les jeunes élus. **Aucune réunion n'aura lieu pendant les vacances scolaires.**

Quel engagement pour le jeune élu qui siège au conseil ?

Être au conseil de jeunes demande un engagement, de la disponibilité et de la motivation.

Être au conseil c'est mieux connaître sa commune, pour y proposer et réaliser des projets, et communiquer avec tous les citoyens. Être au conseil c'est avoir l'envie de s'intéresser à la vie de la commune.



CALEN DRIER

Dépôt des candidatures

Chaque jeune, de la 6ème à la 4ème, peut être candidat et électeur au Conseil de Jeunes pour le mandat 2019-2020.

du 9 au
29 novembre

Elections

Le bureau de vote est tenu par les candidats. A partir de 12h, Le dépouillement (ouvert à tous) sera fait par les candidats sous la surveillance d'élus.

samedi
8 décembre
10h-12h

Passation et installation

Le nouveau Conseil de Jeunes établit le règlement du Conseil et définit ses commissions en fonction des projets lancés lors des candidatures.

samedi
12 janvier
11h-16h